

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP TOULOUSE MIRAIL
PL EDOUARD BOUILLIERE CS 65723
31057 TOULOUSE CEDEX 1

AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 13 01 655 309 339
Référence de l'avis : 24 31 4591348 79
Contrat de prélèvement : M3 31 0127355 68
Référence unique de mandat :
FR46ZZZ005002M331012735568

Numéro de propriétaire : 555 D29928 C

Département d'imposition : 310
HAUTE-GARONNE

Commune d'imposition : 555
TOULOUSE

Numéro de rôle : 221


Date d'établissement : 05/09/2024

Date de mise en recouvrement : 31/08/2024

Identifiant service : 31029

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

• **pour le paiement de votre impôt :**
SIP TOULOUSE MIRAIL
PL EDOUARD BOUILLIERE CS 65723
31057 TOULOUSE CEDEX 1
Tél : 05 61 76 00 00

• **pour le montant de votre impôt :**
CDIF TOULOUSE
SECT. FONC SECTEUR SUD
33 RUE JEANNE MARVIG
BP 64251
31404 TOULOUSE CEDEX 4
Tél : 05 34 31 11 91

* (service gratuit + coût de l'appel)

DELPY PATRICE
APT B2
55 CHE DU CHAPITRE
31100 TOULOUSE

Somme à prélever

481,00 €

Montant de vos taxes foncières 2073,00 €

Acomptes mensuels déjà versés - 1 592,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier, qui se substitue à la date limite de paiement fixée au 15/10/2024 :

16 septembre 2024	199,00 €	15 novembre 2024	83,00 €
15 octobre 2024	199,00 €		

Compte bancaire : FR32 2004 1010 161X XXXX XXX3 792

Identifiant de la banque : PSSTFRPPTOU

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Avis d'échéances 2025

Sauf modifications qui vous seront signalées, vos prélèvements mensuels seront effectués selon cet échéancier :

15 janvier 2025	207,00 €	16 juin 2025	207,00 €
17 février 2025	207,00 €	15 juillet 2025	207,00 €
17 mars 2025	207,00 €	18 août 2025	207,00 €
15 avril 2025	207,00 €	15 septembre 2025	207,00 €
15 mai 2025	207,00 €	15 octobre 2025	207,00 €

Les taxes foncières étant affectées aux collectivités territoriales, leurs taux ainsi que leurs évolutions sont déterminés par leurs organes délibérants.

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MBPQKW	PROPRIETAIRE	DELPY PATRICE VINCENT

Taxes foncières 2024		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2023	35,35 %	%	13,20 %	0,722 %	8,10 %	0,341 %	
	Taux 2024	35,35 %	%	13,20 %	0,769 %	8,10 %	0,33 %	
	Adresse	55 CHE DU CHAPITRE						
	Base	2080		2080	2080	2080	2080	
	Cotisation	735		275	16	168	7	1201
	Cotisation lissée							
	Adresse	40 RUE CUVIER						
	Base	1377		1377	1377	1377	1377	
	Cotisation	487		182	11	112	5	797
	Cotisation lissée							
Cotisation 2023	1176		439	23	269	12		
Cotisation 2024	1222		457	27	280	12	1998	
Variation	+3,91 %	%	+4,10 %	+17,39 %	+4,09 %	0 %		

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2023	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2024	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisation 2023								
	Cotisation 2024								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	

Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base État						Droit proportionnel :	
Base collectivité						Droit fixe :	

Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'une retenue sur le produit de taxe foncière de 36851920 €. Pour plus d'informations, consultez la notice. Les taxes spéciales comprennent la TSE Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest pour 13 €.					Frais de gestion de la fiscalité directe locale	75
					Dégrèvement Habitation principale	
					Dégrèvement JA État	
					Dégrèvement JA Collectivité	
					Montant de votre impôt	2073
Références administratives : 310 01 111 029 555 555 P L						

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2025.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la DGFIP, dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître, les personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes visés par l'article L 135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données vous concernant, droit à la limitation du traitement ainsi que le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles hors obligation légale imposant à la DGFIP de traiter lesdites données ou dérogation réglementaire. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgif.finances.gouv.fr. Pour toutes les questions autres que celles relatives à vos données personnelles (situation et gestion fiscale, changement de situation...), il convient de contacter le service gestionnaire aux coordonnées indiquées dans la rubrique contact de l'avis. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.